



DECISION DU MAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE PROJET ATTRACTIVITE

N°DM01_2023_0084

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° DEL01_2023_0003 du 13 février 2023 (RD 23 février 2023) accordant délégations au Maire pour prendre les décisions relevant de certains domaines énumérés par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la participation de la Ville au dispositif départemental des Hauts-de-Seine « Curious Lab », qui invite des étudiants à réfléchir sur certaines problématiques contemporaines locales et à préconiser des solutions ;

Considérant que les propositions d'action des étudiants chavillois en matière d'attractivité économique du territoire vont faire l'objet d'un suivi par la Ville et que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier du Département à hauteur de 20.000€ ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de 20.000€ auprès du Département des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre d'actions proposées par des étudiants chavillois en matière d'attractivité économique dans le cadre du dispositif Curious Lab.

Article 2 : Cette recette est imputée au budget communal :
Fonction 94 Nature 7473

Article 3 : Copie de la présente décision est adressée :
- A Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Au service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.

Elle est publiée sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, notification en est faite au Département des Hauts-de-Seine sis
57, rue des Longues Raies – 92000 NANTERRE

Article 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chaville, le 28 août 2023



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 31/08/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville

Publication le : 1er septembre 2023

Notifiée le : 1er septembre 2023